



Swiss Tchoukball

Document G

Proposition : Ouverture des critères administratifs à la participation au Cadre national

Assemblée des délégués 2021



Ouverture des critères administratifs à la participation au Cadre national

Contexte

Selon l'article 3.2 du *Règlement sur la participation aux activités organisées par Swiss Tchoukball*, seuls les membres de clubs adhérents actifs à Swiss Tchoukball ont le droit de participer aux entraînements du Cadre national.

Le Comité exécutif trouve que cette règle est trop restrictive. Il souhaite pouvoir accepter des personnes de clubs passifs ainsi que des Suisses qui évolueraient à l'étranger. Il propose ainsi d'adapter l'article mentionné.

Contrairement à nos recommandations, cette proposition n'a pas été discutée lors de la Conférence des présidents, le sujet n'ayant été abordé que plus tard à l'interne. Néanmoins, nous avons évalué cette proposition comme étant suffisamment simple pour pouvoir tout de même la soumettre à l'Assemblée des délégués. Les prises de position des clubs partagées en amont de l'Assemblée des délégués sont ainsi spécialement les bienvenues.

Proposition

Modification du *Règlement sur la participation aux activités organisées par Swiss Tchoukball* :

3.2 Entraînements du Cadre national

~~La participation aux entraînements des Équipes suisses et des Cellule espoirs est réservée aux joueurs sélectionnés membres de club actif. Les membres de club passif et non membres de Swiss Tchoukball en sont exclus.~~

Pour pouvoir prendre part aux entraînements du Cadre national, les participants doivent avoir la nationalité suisse ou un permis C.

Il ne s'agit toutefois que d'un critère administratif. Peuvent s'ajouter des critères sportifs définis par les entraîneurs du Cadre national. Qui plus est, la participation aux événements internationaux dépend des règles établies par l'entité organisatrice (p. ex. FITB ou ETBF).